



MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

\*\*\*\*\*

FONDS ROUTIER

\*\*\*\*\*

ARRETE n° 31738 / 2021 -MTP/2021

Portant nomination des membres du Conseil d'Orientation et d'Administration du Fonds Routier

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution ;
- Vu l'ordonnance n°2019-001 du 10 mai 2019 relative au patrimoine routier ;
- Vu le décret n°2019-1278 du 19 juin 2019 fixant l'organisation, le fonctionnement et les attributions du Fonds Routier ;
- Vu le décret n°2019-2209 du 11 décembre 2019 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2019-1278 du 19 juin 2019 fixant l'organisation, le fonctionnement et les attributions du Fonds Routier ;
- Vu le décret n° 2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-822 du 15 août 2021, modifié et complété par le décret n°2021-845 du 20 août 2021, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-854 du 25 août 2021, fixant les attributions du Ministre des Travaux Publics, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

ARRETE

**Article premier.**- En application des dispositions des articles 7 et 8 du décret n°2019-1278 du 19 juin 2019 susvisé, sont nommés membres du Conseil d'Administration et d'Orientation du Fonds Routier:

Au titre de représentants du Ministère des Travaux Publics :

- **Monsieur RAFARALAHY Berthin**
- **Monsieur RAKOTO Andriamihaja David**

Au titre de représentants du Ministère chargé du Budget :

- **Monsieur RAKOTONIARY Nantenaina**

Au titre de représentant du Ministère chargé de la Comptabilité Publique :

- **Monsieur RAHARIJAONA - NDRIANARILALA Rado Haja Ezekiela**

ARRIVEE FR

N° 40

Date 10 JAN 2022

Affectation:

Au titre de représentant des maîtres d'ouvrage autres que l'Etat:

- **Monsieur RALAIZANDRY Louis Faustin Rivo Harimanantsoa**

Au titre de représentants des transporteurs routiers :

- **Monsieur RAVELONJATO Ramanandraitsiory Mihamina**
- **Monsieur RAKOTONDRAFARA Fredinard**

Au titre de représentant des associations des consommateurs :

- **Monsieur RAKOTOROVA Rabetsara**

Au titre de représentant des entreprises du secteur industriel et commercial :

- **Monsieur ANDRIANTEFIHASINA Hary**

**Article 2-** Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

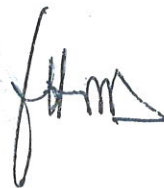
**Article 3-** Le présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Antananarivo, le 22 DEC 2021

Pour Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Et par délégation,

Le Ministre des Travaux Publics



HATRENDRAZANA Jerry